

Plan de financement des opérations d'investissements subventionnés

Vu l'article 83 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,



Vu l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020,

La Commune du Mesnil-Esnard informe que l'opération ci-dessous a bénéficié d'un plan de financement d'investissement subventionné comme suit :

Opération : Travaux de changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Jean de La Fontaine

Montant de l'opération (en euros hors taxes) : 80 515,48 €

Subventions publiques apportées par	Montant en euros hors-taxes	Taux de participation
<p>ETAT</p>  <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	40 257,74 €	50,00 %
<p>METROPOLE ROUEN NORMANDIE</p>  <p>métropole ROUEN NORMANDIE</p>	10 064,44 €	12,50 %

Au Mesnil-Esnard, le 19 avril 2022

Le Maire,



Jean-Marc VENNIN